



Le 13 juillet 2016

GHT du Hainaut-Cambrésis : 12 hôpitaux, 1 territoire, 1 avenir commun

Par arrêté en date du 1er juillet 2016, l'Agence régionale de Santé (ARS) Nord-Pas de Calais-Picardie a fixé le périmètre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) du Hainaut-Cambrésis, conformément aux dispositions de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé.

Cette nouvelle organisation sanitaire doit permettre de renforcer la complémentarité des établissements publics de santé afin de répondre aux besoins des patients du Hainaut-Cambrésis en organisant la bonne graduation des soins et, in fine, de continuer à offrir un service public de santé performant.

Ce nouveau GHT, dont la convention constitutive a été signée le 11 juillet dernier, comprend les 12 établissements suivants : le Centre Hospitalier de Cambrai, le Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis, le Centre Hospitalier de Denain, le Centre Hospitalier de Fourmies, le Centre Hospitalier d'Hautmont, le Centre Hospitalier de Jeumont, le Centre Hospitalier de Le Quesnoy, le Centre Hospitalier du Pays d'Avesnes (Avesnes-sur-Helpe), le Centre Hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux, le Centre Hospitalier de Sambre-Avesnois (Maubeuge), le Centre Hospitalier de Valenciennes, l'Hôpital départemental de Felleries-Liessies.

Le Centre Hospitalier de Valenciennes en sera l'établissement support.

Dans la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire du Hainaut-Cambrésis, les parties ont identifié 14 orientations stratégiques du projet médical partagé :

- **Gynécologie obstétrique** : Assurer à la population du territoire du Hainaut-Cambrésis une prise en charge de la femme, de l'enfant et du nouveau-né de qualité grâce à une harmonisation des prises en charge et des pratiques.

- **Chirurgie** : Pérenniser et développer une offre publique chirurgicale de qualité par un maillage territorial en assurant la permanence des soins, le développement de l'ambulatoire et en répartissant les activités dans une logique de parcours.
- **Urgences** : Aboutir à la mise en œuvre d'une organisation territoriale fonctionnelle en filière pour les urgences hospitalières en définissant des parcours communs avec les spécialistes concernés pour des filières spécifiques.
- **Imagerie** : Délivrer une prestation d'imagerie de qualité à tous les patients dans des délais adaptés en poursuivant le maillage territorial essentiellement autour des plateaux techniques publics. S'appuyer sur la télé-imagerie pour renforcer les filières cliniques.
- **Anesthésie** : Créer une dynamique de territoire, y compris en ambulatoire, par l'harmonisation des pratiques, un adossement aux projet de chirurgie et gynéco-obstétrique et une participation à la recherche clinique.
- **Soins de suite et de réadaptation** : Les parcours de soins au sein du groupement devront systématiquement intégrer les SSR.
- **Permanence et continuité des soins spécialisés** : Construire un maillage territorial permettant pour chaque domaine d'activité d'assurer la permanence et la continuité des soins sur l'ensemble du territoire.
- **Cancérologie** : Optimiser l'organisation de la prise en charge du cancer en réseau pour garantir à chaque patient un parcours de soins personnalisé, coordonné et sécurisé.
- **Filière gériatrique** : Permettre à chaque personne âgée de pouvoir accéder à une prise en charge globale graduée, répondant aux besoins de proximité mais aussi au nécessaire recours à un plateau technique, au sein du groupement.
- **Psychiatrie** : Elaborer un projet médical partagé en psychiatrie dans le cadre de la constitution d'un projet territorial de santé mentale, dans le respect de la politique de secteur. Cette réflexion devra nécessairement intégrer la prise en charge de l'enfant et de l'adolescent.
- **Biologie** : Renforcer la position des établissements du groupement en pérennisant et développant une offre publique de qualité.
- **Pharmacie** : Garantir la qualité, la sécurité et la continuité de la prise en charge médicamenteuse et de l'usage des dispositifs médicaux au sein des différents établissements du GHT.
- **Axe qualité** : Mettre en place une politique d'harmonisation des processus et des protocoles de gestion des risques et de la qualité de prise en charge.
- Pour l'ensemble des activités susmentionnées, le CHRU de Lille est intégré dans le projet médical du GHT, dans le cadre de la gradation des soins complexes et des innovations diagnostiques et thérapeutiques.

Couvrant un territoire de près de 750 000 habitants, le GHT du Hainaut-Cambrésis représente une capacité d'accueil de 3 000 lits et places pour plus de 12 000 professionnels (980 médicaux et 11 200 non médicaux). Son budget de fonctionnement consolidé s'élève à environ 950 millions d'euros en 2016.

A savoir

En amont du GHT, depuis décembre 2015, le territoire du Hainaut-Cambrésis expérimente un projet inter-établissements pour la gynécologie/obstétrique, comprenant les maternités de Valenciennes (niveau 3), Maubeuge (niveau 2B) et Fourmies (niveau 1) en vue de pérenniser leur fonctionnement et de conforter une offre de soins graduée pour les patientes du territoire.

Les partenariats au sein du territoire s'organisent au sein d'une équipe territoriale sur la base de glissements selon les niveaux de soins des équipes, en s'appuyant sur un projet médical commun basé sur l'organisation des soins en périnatalogie.

Ainsi, la maternité de Valenciennes partage du temps médical avec la maternité de Maubeuge, qui partage du temps médical avec la maternité de Fourmies, autour de ce projet médical partagé.

Un poste de coordonnateur médical inter-hospitalier de la filière du Sambre Avesnois sur le site du Centre Hospitalier de Valenciennes a été créé, relayé par un poste de coordonnateur médical adjoint inter-hospitalier sur le site du Centre Hospitalier de Sambre-Avesnois. Un assistant à temps partagé, ainsi qu'un interne de territoire, viennent en appui de cette organisation entre la maternité du Centre Hospitalier de Valenciennes et les deux autres maternités.

